

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

VERS LA RÉALISATION D'UN DROIT FONDAMENTAL ?

Rémunérer les producteurs-rice-s de façon correcte et rendre l'alimentation locale, durable et de qualité accessible à toutes et tous, c'est l'équation impossible à laquelle sont confronté.e-s celles et ceux qui pensent et construisent les alternatives à la grande distribution. En Belgique et en France, le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) propose de relever ce défi avec la création d'une huitième branche de la sécurité sociale. En quoi consiste ce projet ? Est-il réalisable ?



Manger, voilà une action que nous faisons au quotidien. Pour ma part, c'est un plaisir de me retrouver autour d'un repas appétissant et de partager un moment chaleureux avec d'autres personnes. Pourtant, en ces temps de crise, manger est devenu un véritable casse-tête pour un nombre grandissant de Belges. Manger sainement, des produits de qualité, cultivés ou transformés dans des conditions de travail correctes est par ailleurs inaccessible pour le plus grand nombre. Depuis une vingtaine d'années, des alternatives à la grande distribution ont émergé : groupements d'achat commun, épiceries et commerces d'alimentation biologique et locale, vente directe chez les producteurs, auto-cueillette... La qualité ayant un prix, ces alternatives restent cependant minoritaires et peinent à toucher les classes sociales les plus vulnérables.

Une alternative qui émerge

Les chiffres qui témoignent de l'impact polluant des pratiques agricoles intensives, de la souffrance vécue par les travailleurs du secteur agro-alimentaire, de la précarité alimentaire d'une part de la population et des conséquences en matière de santé suite à la consommation de produits transformés sont alarmants. Ils sont nécessaires pour pointer du doigt les dysfonctionnements du système mais ils nous plongent aussi dans le fatalisme. Fort heureusement, des idées intéressantes émergent : *Et si l'on étendait la sécurité sociale à une huitième branche garantissant le droit et l'accès à une alimentation de qualité ? Et si cette sécurité sociale de l'alimentation permettait de lutter contre la pauvreté et la faim tout en favorisant la transition écologique du système alimentaire ?*

C'est la proposition innovante qui a émergé en France en 2017 à l'initiative du « Collectif pour la sécurité sociale de l'alimentation ». En Belgique, ce projet est mené par le CréaSSA², collectif composé d'une soixantaine d'actrices et acteurs issus de milieux associatifs, publics et privés. En bref, tout un chacun recevrait 150 euros par mois (75 euros pour les enfants), à dépenser uniquement dans des magasins d'alimentation et chez des producteurs conventionnés. Une proposition qui se base sur trois piliers : une cotisation proportionnelle aux revenus, une universalité de l'accès et un conventionnement des produits qui pourront être consommés avec ce montant.

Cotisation proportionnelle

Ajouter une branche à la sécurité sociale signifie élargir l'enveloppe financière existante d'environ 100 milliards d'euros par an. Puisqu'il n'est pas question de ponctionner dans l'existant, la SSA représenterait un budget de 17 milliards d'euros supplémentaires par an, ce qui représente une hausse de 10% des cotisations salariales. Pour le CréaSSA, c'est irréalisable à court terme. Le collectif propose donc de manière réaliste d'augmenter les cotisations progressivement en démarrant par 1 à 3% supplémentaires.

Comme dans le système actuel de sécurité sociale, il est prévu de maintenir une contribution proportionnelle aux revenus. La version la plus ambitieuse du projet propose également de financer cette huitième branche par une dotation de l'Etat qui pourrait puiser dans un impôt sur les bénéfices des multinationales de l'agro-alimentaire et de la grande distribution. L'augmentation des accises sur les produits nutritionnellement malsains est aussi envisagée.

Universalité d'accès

Actuellement, les dépenses moyennes des ménages en alimentation sont évaluées à 300 euros par mois et par personne. Mais il y a de très grosses variations. Le premier quintile dépense 100 à 150 euros par mois par individu tandis que le dernier quintile est à 450-500 euros. Cela veut donc dire que la mise en place d'une SSA doublerait le budget en alimentation des ménages les plus précaires.

Ce droit se veut universel, il doit être garanti à toute personne de manière automatique afin d'éviter le non-recours. Par ailleurs, le collectif souhaite ne pas cibler uniquement les mé-

Quelques expérimentations de SSA

Le magasin coopératif et participatif Bees Coop (Bruxelles) : C'est le premier projet pilote en Belgique qui met en lien la coopérative Bees Coop et des bénéficiaires volontaires du CPAS. En contrepartie de 3h de bénévolat dans le magasin (au même titre que les autres coopérateur-riche-s du magasin), un montant de 150 euros est octroyé chaque mois aux personnes bénéficiant de ce projet pilote. Ce projet est suivi par une équipe de chercheurs universitaires qui pourront en tirer des conclusions pour des tests à plus grande échelle. Malheureusement ici, l'aspect d'universalité d'accès n'est pas rencontré puisque ce sont uniquement des bénéficiaires du CPAS qui en font partie, et le conventionnement est très restreint puisque le montant de 150 euros ne peut être dépensé qu'à la Bees Coop. Une première en petit format, avant de voir plus grand... Mais pour Leila, qui prend part à l'expérience, le quotidien a déjà changé : *je suis allée à l'aide alimentaire et, à l'épicerie sociale, on a accès à des fruits et légumes qui sont des invendus. Ils ne sont pas bio et à la limite de la consommation. Cela dépanne bien, mais quand je regarde ce que j'ai à la Bees Coop, c'est incomparable¹.*

Ville de Montpellier : Début janvier 2023, vingt-cinq organisations et la Ville de Montpellier ont fait un appel à candidature pour recruter des habitants désireux de faire partie d'un comité citoyen qui s'occuperait de la gestion et du développement d'une Caisse alimentaire commune. Au total, une cinquantaine de personnes travaillent à définir le montant de la cotisation et les enseignes conventionnées. *Le collectif bénéficie d'une mixité sociale représentative de la population montpelliéraine. La moitié d'entre eux se trouvent dans une situation de précarité alimentaire. L'autre moitié a plus de moyens, mais joue le jeu de la solidarité,* relate Pauline Scherer, sociologue et copilote du projet². Chacun-e cotise mensuellement à hauteur de ses moyens et, qu'une personne ait versé 1 euro ou 150 euros, l'argent est redistribué équitablement sous forme de bons de 100 euros à dépenser dans des enseignes qui commercialisent des denrées issues de l'agriculture durable. Il est prévu d'élargir l'expérience auprès de 200 à 500 personnes. C'est actuellement le plus gros test existant, et l'expérimentation sera ici aussi suivie par des chercheurs afin de faire le point sur ce qui fonctionne et qui pourrait être dupliqué dans d'autres villes.

1. *Le blé fauché*, reportage réalisé par TDM asbl, disponible sur www.fian.be

2. Drouillat A., « À Montpellier, des associations expérimentent une "sécurité sociale de l'alimentation" pour lutter contre la précarité » dans *Le Journal Toulousain*, 30 janvier 2023.

nages les plus pauvres parce qu'il considère que *tout mécanisme discriminatoire, même positivement, reviendrait à mettre un post-it sur la tête des moins riches d'entre nous, à leur faire subir la violence du contrôle du statut de leur pauvreté³.*

Conventionnement démocratique

Le modèle proposé ici se base sur la sécurité sociale de la santé, dans laquelle certains types de médicaments sont remboursés parce que conventionnés. La proposition est donc de créer une institution publique de l'alimentation, une sorte d'INAMI, qui conventionne-

rait officiellement les produits que l'on pourra acheter avec la carte.

On pourra donc se fournir auprès de magasins, producteurs, traiteurs et restaurants locaux, biologiques, qui favorisent les circuits courts, les produits nutritionnellement intéressants, les modèles agricoles respectueux de l'environnement et des travailleurs. A l'heure actuelle, il n'existe pas, dans notre pays, une offre suffisante en produits durables. Il faudra donc laisser du temps aux filières concernées de s'adapter, d'où l'importance d'une application progressive du dispositif. Les produits non-conventionnés, quant à eux, seront toujours disponibles mais devront être achetés sur la part du budget propre au ménage, et non sur celui issu de la SSA.

Sur le point du conventionnement, des visions différentes existent. Pour certains, ce sont des conseils démocratiques locaux composés de citoyens qui devront choisir ce qu'ils décident de conventionner. Pour d'autres, le conventionnement devrait se faire plutôt via une instance régionale ou fédérale. Comme nous l'explique Jonathan Peuch, chargé de plaidoyer chez FIAN, une ONG qui lutte pour le droit à l'alimentation, *nous assumons une limitation du choix et peut-être que ça ne répondra pas entièrement à la diversité alimentaire de tout un chacun. Si les gens veulent vraiment des produits qui viennent de l'autre bout du monde et qui sont passés par*

plusieurs intermédiaires, ils pourront le faire mais pas avec les 150 euros. Le critère, c'est le circuit court, ça ne veut pas dire belge. Du manioc durable, avec un prix juste, circuit court sera conventionné si le producteur de l'autre bout du monde remplit les dossiers belges pour le faire⁴.

Vers une réalisation du droit à l'alimentation ?

Avec la sécurité sociale de l'alimentation, c'est tout le système agro-alimentaire et son organisation qui sont repensés. Le souhait des défenseurs de la SSA, c'est d'améliorer les conditions de travail de toutes celles et ceux qui nous nourrissent, d'augmenter le budget des ménages afin qu'ils puissent accéder à une alimentation de qualité, de favoriser et développer le commerce local, de lutter contre les maladies liées à la consommation de produits trop gras, trop sucrés, trop salés, trop transformés. Et au-delà, c'est un message fort pour réaffirmer que le système de la sécurité sociale est le plus abouti pour répondre aujourd'hui à la réalisation effective de certains droits.

C'est un projet ambitieux, avec différents scénarios de mise en œuvre possibles. Chez nous, l'horizon électoral de 2024 pousse le collectif à travailler pour convaincre les partis politiques et structures associatives de se saisir de cette question. Au-delà du plaidoyer, des rencontres ont lieu pour favoriser l'échange entre le domaine de l'aide sociale et celui de l'alimentation durable et des projets pilotes commencent à émerger (voir encadré).

Passé l'exaltation, on peut cependant voir poindre les freins. Le projet qui serait considéré comme radical, « *communiste, anticapitaliste, qui n'est pas unanime au sein des mouvements sociaux, des syndicats* ». « *La grande distribution reste une grande pourvoyeuse d'emplois.* » « *L'argent existe, mais où est le rapport de force actuel pour renforcer le financement général de la sécurité sociale⁵.* » Mais on ne peut s'empêcher de penser que ça fait du bien, aujourd'hui où le champ des idées paraît parfois asséché, de voir une proposition comme celle-là le revigorer.

Claudia Benedetto

Illustration de Claire Robert pour la couverture de la bande dessinée *Encore des patates !?*, disponible via securite-sociale-alimentation.org



1. <https://www.collectif-ssa.be/creassa/>
2. Collectif de réflexion et d'action sur la sécurité sociale de l'alimentation
3. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>
4. Interview de Jonathan Peuch réalisée en mars 2023.
5. « L'alimentation bientôt intégrée dans la sécurité sociale ? », Julien Winkel, Pierre Jassogne, Alter Echos, février 2022.